

Essais cliniques : l'AMMPS franchit une nouvelle étape dans l'encadrement de la recherche au Maroc

Compte Test - 2026-10-04 17:59:03 - Vu sur pharmacie.ma

L'Agence marocaine du médicament et des produits de santé (AMMPS) vient de franchir une nouvelle étape dans l'organisation de la recherche clinique au Maroc. Dans une note d'information publiée le 29 septembre 2026, l'Agence invite les promoteurs et responsables concernés à déposer leurs demandes d'agrément pour les sites accueillant des essais cliniques ou des investigations cliniques. La procédure concerne aussi bien les sites réalisant des essais cliniques portant sur des médicaments expérimentaux que ceux conduisant des investigations cliniques relatives aux dispositifs médicaux. Cette mise en œuvre repose sur la décision n° 50/SDG/AMM/26 du 25 février 2026, qui précise les modalités, conditions et exigences nécessaires à l'obtention de cet agrément. L'AMMPS demande aux responsables concernés de constituer et de déposer leurs dossiers conformément à ces dispositions afin de permettre leur instruction dans les conditions requises. Au-delà de la procédure administrative, la démarche revêt une importance particulière pour le développement de la recherche biomédicale nationale. L'agrément des sites permet en effet de formaliser davantage le cadre dans lequel les essais sont réalisés et d'inscrire leur organisation dans un référentiel défini par l'autorité réglementaire. Cette évolution intervient alors que le Maroc cherche à renforcer son écosystème pharmaceutique et sa capacité à participer au développement de nouveaux médicaments et dispositifs médicaux. La qualité des sites d'investigation constitue, à cet égard, un élément déterminant. Pour les promoteurs internationaux, disposer d'un réseau de centres répondant à des exigences réglementaires clairement établies peut également contribuer à faire du Maroc une destination de recherche clinique. Mais l'enjeu ne se limite pas à l'attractivité économique. Il concerne d'abord la qualité des recherches menées, la fiabilité des données produites et la protection des participants. Avec l'ouverture effective des demandes d'agrément, l'AMMPS transforme ainsi un cadre réglementaire en dispositif opérationnel. Une étape importante pour structurer durablement la recherche clinique marocaine et l'intégrer davantage aux standards internationaux.